

tenue sous la présidence de Monsieur LASO, assisté(e)
de Madame MONNIER-BESOMBES et Monsieur DE PALMAERT, Conseillers
En présence de Monsieur LANCELOT, Rapporteur public
Madame DEMONTREUX, Greffière

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2200097	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien DE PALMAERT
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la délibération de la Collectivité territoriale de SPM n°289/2021 du 14 décembre 2021, mettre à la charge de la CT les éventuels dépens et condamner la CT à payer aux sociétés requérantes la somme de 10 000,00 euros au titre des frais irrépétibles en application de l'article L. 761-1 du CJA	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SPM TELECOM	Maître SCHMITT Olivier
Défendeur	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	LATHOUD
02)	DOSSIER N° 2200425	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien DE PALMAERT
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation de la décision des services fiscaux de Saint-Pierre-et-Miquelon de reconnaître la résidence fiscale de la requérante à Saint-Pierre-et-Miquelon et au rétablissement de ses avis d'imposition à son nom en qualité de déclarante principale	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G	Madame G
Défendeur	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Me Sophie BLAZY

08 heures 30

03)	DOSSIER N° 2300064	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien DE PALMAERT
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'indemnisation des préjudices subis par Mme G et M. T à la suite du décès de leur enfant.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G	Maître BOUILLOT Xavier (Cour)
Défendeur	Monsieur T COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS DUNAN	Maître BOUILLOT Xavier (Cour) Me Sophie BLAZY VATIER
04)	DOSSIER N° 2300284	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien DE PALMAERT
Titre de l'affaire	Requête visant à modifier le régime indemnitaire d'un fonctionnaire en reclassant l'emploi qu'il occupe dans le groupe de fonctions 1.1 au titre du RIFSEEP, à compter de l'année 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Monsieur D
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Maître BOUILLOT Xavier (Cour)
05)	DOSSIER N° 2300303	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien DE PALMAERT
Titre de l'affaire	- Demande l'annulation des décisions de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon suite au recours administratif préalable, les délibérations et de condamner la CT SPM à verser au CHFD la somme de 2 500 euros en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS DUNAN	VATIER (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Me Sophie BLAZY
Observateur	L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE SANTE PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	

08 heures 30

06)	DOSSIER N° 2300324	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien DE PALMAERT
Titre de l'affaire requête tendant à l'annulation de l'arrêté n°1438/2021 du 22 novembre 2021 fixant le montant de la dotation dépendance 2021 de l'USLD de Saint-Pierre et ensemble la décision implicite de rejet née du silence gardé pendant deux mois par la CT de Saint-Pierre-et-Miquelon		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS DUNAN	VATIER (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Me Sophie BLAZY
Observateur	L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE SANTE PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	PREFET SPM

07)	DOSSIER N° 2300544	RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien DE PALMAERT
Titre de l'affaire requête tendant à l'annulation de l'arrêt n°896/2023 du 11 juillet 2023 fixant le montant du forfait dépendance 2023 et les tarifs dépendance de l'EHPAD, de condamner la CT de SPM à verser au CHFD la somme de 2 500 euros en application de l'article L.761-1 du CJA		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS DUNAN	VATIER (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Me Sophie BLAZY
Observateur	PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE SANTE	PREFET SPM

08 heures 30

08) DOSSIER N° 2300545 RAPPORTEUR: Monsieur Sébastien DE PALMAERT

Titre de l'affaire requête tendant à l'annulation de l'arrêté n°897/2023 du 11 juillet 2023 fixant le montant du forfait dépendance 2023 et les tarifs dépendance de l'USLD, de condamner la CT SPM à verser au CHFD la somme de 2 500 euros en application de l'article L.761-1 du CJA

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS DUNAN	VATIER (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Me Sophie BLAZY
Observateur	PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE SANTE	PREFET SPM

Arrêté le 01/07/2024
Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur LASO, assisté(e)
de Madame MONNIER-BESOMBES et Monsieur DE PALMAERT, Conseillers
En présence de Monsieur LANCELOT, Rapporteur public
Madame DEMONTREUX, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2200030	RAPPORTEURE: Madame Aude MONNIER-BESOMBES
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de rejet implicite du titre de recette en date du 21 mars 2021 d'un montant de 7 123,61 €, de condamner l'Etat à prendre en compte le préjudice de 1 635,00 € ainsi que le remboursement des frais irrépétibles.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	Monsieur G
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	RICHER ET ASSOCIES DROIT PUBLIC
Observateur	DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON	
02)	DOSSIER N° 2200172	RAPPORTEURE: Madame Aude MONNIER-BESOMBES
Titre de l'affaire	Requête tendant à condamner la commune à lui verser la somme de 13 205,55 euros en règlement du décompte de résiliation du marché et de mettre à sa charge les frais irrépétibles de 2 500 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS ARCHITECTES VICTORRI A&MO	CABINET CORNET - VINCENT - SEGUREL
Défendeur	COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE	TABET

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2300021	RAPPORTEURE: Madame Aude MONNIER-BESOMBES
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision de rejet de la demande de départ anticipée à la retraite	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Me Sophie BLAZY (Cour)
Intervenant	PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	
Défendeur	MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS	
Observateur	MINISTERE DES OUTRE-MER MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Le Ministre
04)	DOSSIER N° 2300110	RAPPORTEURE: Madame Aude MONNIER-BESOMBES
Titre de l'affaire	Requête visant à annuler la convention signée par l'Etat et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon le 19/12/22 portant expérimentation d'un transport subsidiaire de fret entre le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon et Terre-Neuve publiée le 10/01/23 au RAA de la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	TRANSPORT SERVICE INTERNATIONAL TRANSPORT SERVICE MIQUELON TRANSPORT MARITIME SERVICE	SELARL SEKRI VALENTIN ZERROUK SELARL SEKRI VALENTIN ZERROUK SELARL SEKRI VALENTIN ZERROUK
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	ERNST & YOUNG SOCIETE D'AVOCATS Me Sophie BLAZY

09 heures 30

05)	DOSSIER N° 2300113	RAPPORTEURE: Madame Aude MONNIER-BESOMBES
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation de la délibération n° 313/2022 du 20 décembre 2022 de la collectivité territoriale SPM relative à la grille tarifaire de SPM FERRIES pour le transport de passagers et de véhicules , de condamner la collectivité territoriale à verser au titre de l'article L. 761-1 du CJA la somme de 5 000 euros aux trois sociétés requérantes	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	TRANSPORT SERVICE INTERNATIONAL TRANSPORT SERVICE MIQUELON TRANSPORT MARITIME SERVICE	SELARL SEKRI VALENTIN ZERROUK SELARL SEKRI VALENTIN ZERROUK SELARL SEKRI VALENTIN ZERROUK
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	ERNST & YOUNG SOCIETE D'AVOCATS Me Sophie BLAZY
06)	DOSSIER N° 2300114	RAPPORTEURE: Madame Aude MONNIER-BESOMBES
Titre de l'affaire	Requête visant à annuler la délibération n° 314/2022 prise par la Collectivité territoriale de SPM en sa séance du 20/12/22 relative à la grille tarifaire du transport de marchandises et d'unités roulantes et mis à jour du règlement d'exploitation de SPM ferries.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	TRANSPORT SERVICE INTERNATIONAL TRANSPORT SERVICE MIQUELON TRANSPORT MARITIME SERVICE	SELARL SEKRI VALENTIN ZERROUK SELARL SEKRI VALENTIN ZERROUK SELARL SEKRI VALENTIN ZERROUK
Défendeur	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Me Sophie BLAZY ERNST & YOUNG SOCIETE D'AVOCATS

Arrêté le 01/07/2024

Le président du tribunal